



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 21 janvier 2000**

**SEM Vidéo Communication Niortaise - Rapport 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 7 Janvier 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 25 Janvier 2000

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Claude PAGES, Premier Adjoint au Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Frédéric ROUILLE.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Alain PAGE donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.

**Excusés :**

M. Bernard BELLEC, Maire

*Conseillers :*

Mme Christiane DRAPET, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200048

**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 janvier 2000**

**Observatoire des Structures Extérieures SEM Vidéo Communication Niortaise - Rapport 1998**

Madame Marie-Josèphe SOULISSE, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Je vous rapelle que conformément à la Loi n°83-743 du 1er Août 1984 la SEM Vidéo Communication a été constituée le 26 Octobre 1986 dans le but d'assurer l'exploitation du service de vidéo-télévision mis à disposition du public sur un réseau câblé ainsi que l'exploitation d'opérations spécifiques liées à l'objet principal.

En application de la convention tripartite du 26 Janvier 1990 entre la Ville de NIORT, la SEM Vidéocommunication et NC Numéricable (Ex-compagnie générale de Vidéocommunication Téléservice) dont le siège social est 12-16 rue Guynemer 92445 Issy les Moulineaux. Cette dernière se voit confier le rôle d'opérateur et supporte le risque commercial et financier du service.

L'investissement lié à la mise en place du câble et à la maintenance du réseau dans sa partie publique sont supportés par France Télécom. En revanche, c'est NC Numéricable qui assure les frais d'exploitation et de maintenance des installations du réseau câblé pour la partie privative.

Par un avenant n°2 du 30 Juin 1994 (NC Numéricable) apporte à la SEM Vidéo Communication Niortaise une participation de 40.000 F par an.

Du fait de l'existence de la convention confiant l'ensemble des opérations à NC Numéricable la SEM Vidéo Communication a une activité très limitée.

Au vu :

de l'analyse financière réalisée par le Cabinet CERGI BERTON,  
du rapport du Conseil d'Administration à l'assemblée générale,  
du rapport du Commissaire aux Comptes de la société,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur ce rapport et les comptes annuels 1998.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Marie-Josèphe SOULISSE

[Ordre du jour](#)